

**RELATION DE LA MISSION
DU
MISSISSIPPI DU SEMINAIRE
DE QUÉBEC EN 1700**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649090112

Relation de la Mission du Missisipi du Seminaire de Québec en 1700 by Various .

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

VARIOUS .

**RELATION DE LA MISSION
DU
MISSISSIPPI DU SEMINAIRE
DE QUÉBEC EN 1700**

RELATION

DE LA

MISSION DU MISSISSIPI

du Séminaire de Québec en 1700.

PAR MM. DE MONTIGNY, DE ST. COSME, ET THAUMER DE
LA SOURCE.



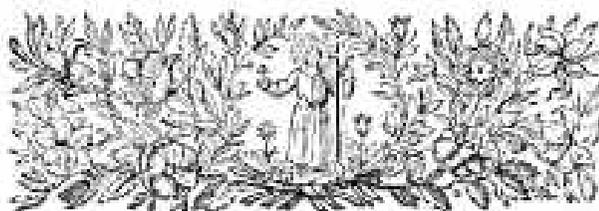
NOUVELLE YORK:
A LA PRESSE CRANOISY DE JEAN-MARIE SHEA.
M DCCCLVI.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY



T A B L E .

Avant Propos,	7
Note sur M. de St. Cosme,	8
Mandement de Mgr. de St. Valier,	9
Lettre de M. J. F. Buiffon de St. Coême,	13
Lettre de M. de Montigny,	46
Lettre de	51
Lettre de M. Thaumur de la Source,	53
Lettre du Père Jacques Gravier,	63



AVANT PROPOS.

Nous devons les lettres suivantes à l'obligeante amitié de Mr. François Parkman de Boston ; et le Mandement de Mgr. de St. Valier à notre excellent ami, M. l'Abbé Ferland de Québec.

Les lettres ont été copiées par une main maladroite, mais nous les donnons telles quelles sont, afin que chacun les corrige comme il juge apropos.

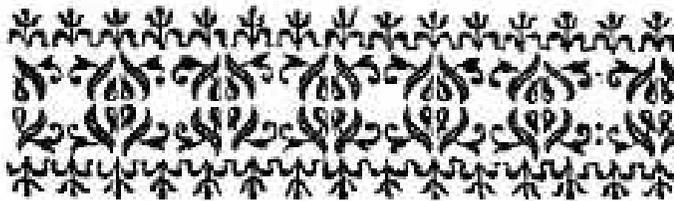
La lettre du père Gravier, tirée des Archives de l'Évêché, est extraite de *l'Abbeille* de Québec.

J. M. S.

NOTE.

Jean François Buiffon de St. Cotine, fils de Michel Buiffon ou Byffon, natif de St. Cotine le Vert, diocèse du Mans et de Suzanne de Licérafle, naquit à la Pointe Lévis, le 30 Janvier 1667 : tonsuré 22 Aout 1688 ; prêtre 2 Fev. 1690 ; tué par les Chétimachas, en 1707.

J. B. F.



MANDEMENT

DE MGR. DE ST. VALIER.

JEAN BAPTISTE, par la Grace de Dieu et du
St. Siege Apostolique, Evêque de Quebec
dans la Nouvelle France, à tous ceux qui
ces présentes verront.

SALUT ET BENEDICTION.



UR ce qui nous a été re-
présenté par les Supérieurs
et Directeurs des Missions
Etrangères de Quebec qu'il
y a beaucoup de nations au
delà et au deçà du fleuve
Micissipy et tout le long
de ce fleuve et des rivières qui se dé-
chargent dedans et ont communication avec

B

les dits lieux ; et que leur institut étant de s'employer au salut des âmes des infidèles, ils auroient un grand désir de pouvoir travailler à la conversion d'un si grand nombre de nations qui périssent malheureusement dans l'infidélité dans tous ces pays si étendus et si peuplés manque d'être secourus ; qu'étant pour le sujet dans le dessein d'aller faire dans les dits lieux les établissemens et missions qu'ils jugeront les plus nécessaires et avantageux au bien de cette œuvre , ils nous prient de leur accorder les pouvoirs nécessaires pour y aller dès à présent , y commencer les dits établissemens et missions.

Nous poussé du désir d'étendre la foi dans tous les lieux que la Divine Providence a confiés à nos soins , et voulant donner des marques de l'affection sincère que nous avons pour le Séminaire des Missions étrangères dont nous désirons étendre les fondions autant qu'il est en nous particulièrement , en ce qui regarde leur institut , nous avons permis aux Supérieur et Directeurs du dit Séminaire d'envoyer des missionnaires dans tous les pays cydessus mentionnés pour s'établir dans les lieux qu'ils jugeront le plus à propos, les exhortant de tout notre pouvoir d'y faire des

établissements et missions où ils puissent envoyer dans la suite des missionnaires de leur corps, sans qu'il soit permis à d'autres de différents corps d'y faire des établissements que de leur consentement, dans les lieux où ils se feront établis, non plus que dans les autres lieux qu'ils auront choisis de notre agrément ou de celui de nos grands Vicaires, accordant à ceux qui sont envoyés par le dit Séminaire pour faire les fonctions dans les dites missions, les privilèges à nous concédés par la Ste. Siège; bien entendu cependant que celui que les dits Supérieur et Directeurs auront nommé de leur corps pour le Supérieur des dites missions ou tel autre qu'ils auront envoyé aux dits lieux en leur nom et de leur part, pour y être Supérieur, puisse revoquer ou restreindre les pouvoirs que nous aurions accordés aux particuliers, s'il le juge à propos pour le bien de l'œuvre, l'établissant comme Grand Vicaire, Supérieur et Général dans tous les dits lieux déclarant toutefois que notre intention est que les dits Supérieur et Directeurs du Séminaire de Québec puissent changer le dit Supérieur des dites missions d'en haut et en substituer un autre en sa place, quand ils le jugeront à

Bij